



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE – INSTAURATION D'UNE ZONE VACCINALE ÉTENDUE A L'INTÉGRALITÉ DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 12 décembre 2025

Face à la dégradation soudaine de la situation sanitaire en Occitanie suite avec la découverte de deux nouveaux foyers les 9 et 10 décembre en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, une nouvelle zone réglementée a été mise en œuvre hier concernant 129 communes des Pyrénées-Atlantiques. Ce jour, des actions renforcées pour éradiquer la maladie viennent compléter cette zone.

#### Renforcement du dispositif de lutte par l'instauration d'une zone vaccinale étendue

La Ministre chargée de l'agriculture a décidé d'étendre le dispositif de lutte en instaurant une zone vaccinale couvrant l'intégralité du département des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que les Landes, l'Aude, la Haute-Garonne, et le Gers (à l'exception des communes, déjà situés en zone réglementée).

Les mesures appliquées dans cette zone vaccinale étendue incluent :

- la vaccination obligatoire de tous les bovins, intégralement prise en charge par l'État ;
- l'interdiction de toute sortie de bovin de la zone vaccinale, sauf vers un abattoir.

La vaccination prioritaire de la semaine prochaine concerne la zone réglementée à l'Est du Béarn.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

**Pôle communication interministérielle (réservé à la presse)**

• En journée :

Tél : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end,  
du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tél : 06 15 20 31 38

Pour toute demande presse par mail : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

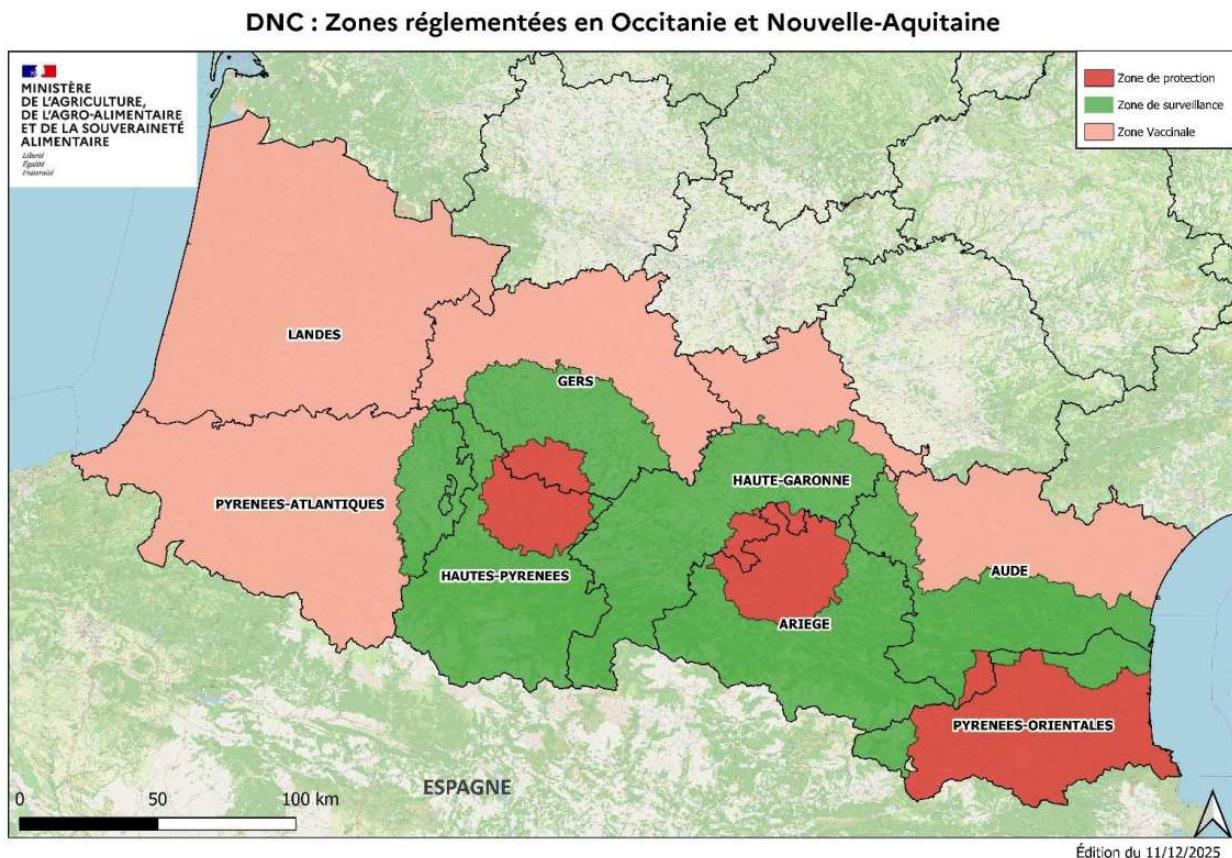
Tél : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



Le principe d'un corridor sanitaire à la frontière espagnole par une vaccination obligatoire a été évoqué dès hier lors des échanges entre le Préfet et la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, le groupement de défense sanitaire et le groupement technique vétérinaire.



### Des mesures nationales renforcées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier

Pour limiter la propagation du virus, les mesures suivantes s'appliquent sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier :

- les rassemblements festifs de bovins sont interdits ;
- les notifications de mouvements de bovins doivent être faites dans les 24 heures qui suivent le mouvement (au lieu de sept jours)
- les moyens de transport de bovins devront être désinsectisés en cas de mouvement en dehors de France.

## **Respecter les restrictions de mouvement de bovins : un impératif pour enrayer la maladie**

Les foyers détectés en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées se situent à plus de 100 kilomètres du département touché le plus proche (Pyrénées-Orientales), ce qui excède très largement la capacité de déplacement des insectes vecteurs de la maladie (moins de 5km).

**Le respect strict des interdictions et des restrictions de mouvement est crucial pour éviter la propagation à grande distance du virus.** Autrement, les manquements de quelques-uns sont susceptibles d'anéantir les efforts consentis par nombre d'agriculteurs depuis le début de l'épidémie.

Des contrôles routiers renforcés sont donc mis en place par la gendarmerie et la police pour garantir le respect de ces mesures, et des enquêtes sont systématiquement diligentées en cas de foyer suspect.

**Les restrictions de mouvement font pleinement partie de la stratégie d'éradication de la DNC, qui a fait ses preuves :** en effet trois zones réglementées ont déjà pu être levées. Cette stratégie d'éradication a été validée dès le mois de juillet lors du Parlement du sanitaire (Comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale) qui réunit les professions agricoles, vétérinaires, groupement de défense sanitaire, et les scientifiques spécialisés de cette maladie. Le 9 décembre dernier, la majorité des membres du Parlement du sanitaire ont réaffirmé leur confiance dans la stratégie déployée.